

Saint-Jean Pied de Port - France - le 15 Septembre 1985

Reunion de la Commission Internationale de Mus -

A 17 heures, en Mairie de St Jean Pied de Port, la C. I. M. s'est reunie, sous la presence de M^e Paul ROBERT President d'honneur de la FIM et President de la Federation Francaise de Mus -

Etaient presentes:

M^e: Paul ROBERT

Antonio CORRECHER, delegue permanent FIM

Fermín LERCHUNDI, delegue Euskadi du Sud

Cosme SANZ, delegue chili

Xavier ORTEGA, delegue Argentine

José TORRONTEGUI, delegue Colombie

Librano BIDAURE, delegue Australie

Gregorio BURGÁÑA delegue Venezuela

Pierre ETCHARREN delegue USA

Modesto CAMPO-UGARTE, delegue Mexique

Pierre LANDART } delegues France

Albert AGUERRE } delegues France

Jean APHAL, secretaire de l'ance -

1^o Lecture du P.V. de la reunion du 7 octobre 1984
et du 13 octobre 1984 à CARACAS (Venezuela)
qui ont été adoptés à l'unanimité.

2^o La delegation française suggère de faire les
parties en 3 manches gagnantes au lieu de 4 -
Après vote (6 voix pour les 4 manches, 3 voix pour les 3
manches) il est décidé de continuer à faire disputer
les parties en quatre manches gagnantes.

3^o A la demande de la delegation française, il est
décidé à l'unanimité de proceder à des demi-finales
et à une finale. Seront qualifiés les quatre



équipes les mieux placées à la fin des parties de Poule - L'équipe classée n° 1 rencontrera l'équipe classée n° 4; la 2 rencontrera la 3, en demi-finale. Aucune modification à ces dispositifs, même si les 2 équipes représentant le Venezuela, ou bien les 2 équipes représentant la France se trouveront qualifiées dans les quatre premiers.

Finale entre les gagnants des 2 parties ci-dessus.

6^e La délégation française suggère d'appliquer la méthode qu'elle utilise pour la comptabilisation des résultats des parties, c'est à dire: 1 victoire pour l'équipe gagnante, et noter a) le nombre de manches gagnées b) le nombre de points réalisés au cours des manches perdues par l'équipe qui a été battue.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité.

5^e La langue BASQUE, bien entendu, ou bien la langue ESPAGNOLE ou la langue FRANÇAISE peuvent être utilisées au cours des compétitions.

Adopté à l'unanimité.

6^e Après un vaste échange de vues, il a été décidé que le challenge mis en compétition par le Gouvernement d'Euskadi, qui précise que ce challenge sera définitivement acquis par le pays gagnant 2 années consécutives ou 3 fois non conséutivement sera mis en compétition, en tenant compte de la victoire acquise par le Venezuela en 1984.

7^e Après tirage au sort, voici la numérotation des équipes, les 2 équipes de France et les deux équipes du Venezuela devant se rencontrer au 1^{er} tour -

n° 1 - Champions du Monde 84 du Venezuela

n° 2 - Champions 85 Venezuela

n° 3 - Champions de France 85

n° 4 - MEXIQUE

n° 5. COLOMBIE

n° 6. CHILI

n° 7. USA

n° 8. ARGENTINE

n° 9. AUSTRALIE

n° 10. EUSKADI-BD

n° 11. Finalistes FRANCE 85.

8. Sont désignés les Juges officiels suivants.

Euskadi-Bd = Fermín Lekhundia.

Chili = Jean Arrancet

Argentine = Gerardo Bordas

Colombie = Irakli Garay

Argentine = Silvano Bidauze

Venezuela = Teuso Saratéguiz

USA = Pierre Etcharren

France = René Béreau

les délégués de chaque nation peuvent aussi assumer la fonction de Juge officiel.

9. Pierre ETCHARREN, délégué des USA confirme que la N.A.B.O organisera le championnat du monde 1986, en Septembre ou Octobre, probablement en 3 lieux: San Francisco, Los Angeles, Reno (nevada)

L'ordre du jour étant épure, la séance a été levée à 18 h 50.

Maur

Pierre Etcharren

Orme-Sanz

José Fernández

Farátegui

Díez

Etcharren Vidiario

Aguayo



22 Septembre 1985.

Le dimanche 22 septembre 1985, à 16h 30, à St Jean Pied de Port, remis le présent livre à Monsieur Pierre Etcharren, délégué des USA, qui seront le juge des pêcheurs championnats du monde de 1986.

Aurélie Etcharren